

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le 16 janvier 2023, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Annick Patoine
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:
Siège #1 - Normand Mercier
Siège #3 - Line Fradette

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2023-01-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-01-02 3.1 - Séance ordinaire du 5 décembre 2022

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

2023-01-03 3.2 - Séances extraordinaires du 20 décembre 2022

Copie des procès-verbaux des séances extraordinaires a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE les procès-verbaux de ces séances soient approuvés tel que présenté.

4 - FINANCES

2023-01-04 4.1 - Adoption des dépenses du mois de décembre 2022

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 1 971 298.24 \$ et des salaires de 159 999.94 \$ en date du 16 janvier 2023 pour les dépenses de décembre 2022.

5 - ADMINISTRATION

2023-01-05 5.1 - Adoption du règlement 01-2023 visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2023

CONSIDÉRANT QUE cette Municipalité est régie par les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut adopter un règlement de revitalisation afin de favoriser l'implantation de nouvelles résidences dans certains secteurs du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit qu'il est important de promouvoir la construction sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder une subvention peut inciter une personne à se construire et que cette nouvelle construction rapportera des taxes à la municipalité à brève échéance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit qu'il y a lieu de favoriser la construction pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 5 décembre 2022 (2022-12-04);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 02-2023 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2023-01-06 5.2 - Adoption du règlement 02-2023 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à Saint-Damien-de-Buckland en 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut adopter un règlement de revitalisation afin de favoriser l'implantation et le développement des commerces et entreprises sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit qu'il est important de promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder une subvention peut inciter un commerce ou une entreprise à s'implanter et ou se développer et qui rapportera des taxes à la municipalité à brève échéance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit qu'il y a lieu de favoriser l'implantation et le développement des commerces et entreprises pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du 5 décembre 2022 (2022-12-05);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement:

QUE le règlement portant le numéro 02-2023 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2023-01-07 5.3 - Adoption du règlement 03-2023 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2023 et les modalités de leur perception

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Damien-de-Buckland a adopté, le 20 décembre 2022, une résolution portant le numéro 2022-12-28 par laquelle il adopte un budget équilibré pour l'exercice financier 2023 qui prévoit des dépenses de QUATRE MILLIONS CINQ CENT NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-SIX DOLLARS (4,509,326 \$) et des recettes du même montant;

ATTENDU QUE ce conseil se doit de réaliser par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'opération et qu'il doit également pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.29 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, conformément aux dispositions de la présente section, fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.30 de la Loi sur la fiscalité municipale, les catégories d'immeubles sont :

1. Immeubles non résidentiels;
2. Immeubles industriels;
3. Immeubles de six logements ou plus;
4. Terrains vagues desservis;
 - 4.1 Immeubles agricoles;
5. Résiduelle.

(Une unité d'évaluation peut appartenir à plusieurs catégories.)

ATTENDU QUE la municipalité entend se prévaloir du régime d'impôt foncier à taux variés pour l'exercice 2023;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 20 décembre 2022 par la résolution no 2022-12-31;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 03-2023 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2023-01-08 5.4 - Adoption de la liste des salaires des employés non syndiqués 2023

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la liste des salaires 2023 des employés non syndiqués;

Que le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer ladite liste.

2023-01-09 5.5 - Adoption de la rémunération des élus municipaux 2023

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la rémunération des élus municipaux 2023;

QUE le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer ladite liste.

5.6 - Employés de la Maison mère, désaffiliation à la Centrale des syndicats du Québec (CSD)

Suite à l'assemblée générale tenue le 9 janvier dernier, les membres du Syndicat démocratique des salariés de N.D.P.S. ont voté en faveur d'une désaffiliation de la CSD. Cette décision prendra effet le samedi 14 janvier 2023. Cependant, les employés de N.D.P.S. seront liés à cette convention jusqu'en décembre 2023.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

2023-01-10 6.1 - Formation du Comité consultatif d'urbanisme 2023 (CCU)

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la formation du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2023. Celui-ci sera composé des citoyens suivants : Michel Boissonneault, Justin Laprise et Jacques Boutin, du conseiller municipal, Gaétan Labrecque et du directeur général, Vincent Drouin.

QUE le conseil municipal remercie David Lamontagne pour ses années d'implication au sein du CCU.

2023-01-11 6.2 - Offre de service, acoustique de la Maison mère

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera bientôt propriétaire de la Maison mère du site de la Congrégation;

CONSIDÉRANT QU'il y a certaines problématiques sonores à l'intérieur de la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'accord pour trouver une solution à ce problème sonore;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services de « Soft dB » pour l'évaluation de la problématique sonore et la recherche de solution à ce problème à l'intérieur de la Maison mère au montant budgétaire de 7 680 \$ excluant les taxes;

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du site de la Maison mère.

2023-01-12 6.3 - Demande d'aide financière HANA, phase 2 de la réfection des bains et douches

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a établi une entente de collaboration avec HANA pour le développement du service aux nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QU'une réfection de la majorité des bains et douches de la Maison mère doit être effectuée pour assurer un service adéquat à la nouvelle clientèle de la Maison Mère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la soumission de « Bain Magique » pour la réfection de 11 bains et douches à la Maison mère pour une somme de 21 408,49 \$ excluant les taxes.

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du site de la Maison mère.

7 - SERVICES PUBLICS

2023-01-13 7.1 - Priorités municipales 2023 concernant le Comité de sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit faire parvenir ses priorités municipales en matière de sécurité publique au Comité de sécurité publique (CSP) d'ici le 31 janvier 2023;

- Augmenter la surveillance policière dans la zone scolaire;
- Augmenter la surveillance policière dans la zone entre le Dépanneur J.&R. Lachance et le Marché Tradition;
- Augmenter la surveillance policière dans les différents parcs de la municipalité;
- Augmenter la surveillance policière dans les quartiers résidentiels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve les priorités municipales en matière de sécurité publique pour l'année 2023.

2023-01-14 7.2 - Liste des premiers répondants pour la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland en 2023

CONSIDÉRANT QUE le service de Premiers répondants en sera à sa quatorzième année de fonctionnement et que sept (7) volontaires s'engagent à être actifs au sein de l'équipe en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenir ce service dans la mesure où des intervenants volontaires formés sont disponibles à assurer le service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil nomme Josée Bourque, Emmanuel Roy, Francis Longtin, Alexandre Desjardins-Lévesque, Emmanuelle Pinel, Maxime Lachance et Hugo Bissonnette comme

volontaires du service de Premiers répondants de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland pour l'année 2023;

QUE Francis Longtin et Emmanuelle Pinel soient nommés responsables du service ayant pour tâches de s'occuper de tout ce qui a trait à l'inventaire de la trousse et du matériel médical, à l'achat et l'entretien des équipements, la gestion des pratiques et des formations et le recrutement des volontaires.

7.3 - PIIRL #2, critères de sélection

Notre directeur général nous dépose les critères de sélection des routes essentielles à l'activité socio-économique de la région dans le cadre du PIIRL #2.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Fête des neiges 2023

Notre fête des neiges annuelle aura lieu les 10 et 11 février 2023, au site du Domaine du Lac Vert. Des activités pour les jeunes et les moins jeunes seront au rendez-vous.

8.2 - Tournoi olympique Bellechasse 2023

La 67^e édition du tournoi olympique Bellechasse aura lieu du 27 au 29 janvier 2023, à l'aréna J.E. Métivier.

2023-01-15 8.3 - Entretien en contrôle et optimisation, aréna

CONSIDÉRANT QUE le système de réfrigération de l'aréna ne fonctionne pas de façon optimale depuis son installation en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aurait avantage à optimiser celui-ci pour améliorer la qualité de la glace et le confort à l'intérieur de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE l'optimisation du système pourrait également amener à des économies au niveau des coûts électriques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la soumission de « Trane » pour l'entretien en contrôle et optimisation du système de réfrigération de l'aréna J.E. Métivier pour une somme de 2 400 \$ excluant les taxes.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

En ce qui concerne le Parc des Soeurs, rien de nouveau pour le moment.

9.2 - Suivi du développement du Domaine du Lac Vert

Pour l'instant, aucun nouveau développement au Domaine du Lac Vert.

9.3 - Suivi du développement de la Maison Mère

La municipalité travaille avec la Congrégation pour finaliser les ententes pour la signature de l'acte de donation d'ici le mois d'avril prochain.

2023-01-16 9.4 - Demande de la Communauté chrétienne, déneigement du stationnement de l'église 2023

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 2 000 \$ à la Communauté chrétienne de Saint-Damien pour le déneigement du stationnement de l'église pour la saison hivernale 2023.

2023-01-17 9.5 - Demande de support financier pour le CPA Saint-Damien

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accorde gratuitement une heure et demie de glace par semaine au CPA Saint-Damien à partir du mois de janvier 2023.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Voici les questions posées :

Achalandage de l'aréna.

Les quotes-parts liées à la piste cyclable.

La gouvernance de la Coopérative de Santé des Monts de Bellechasse.

2023-01-18 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20h37.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier

Je, soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sébastien Bourget
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Vincent Drouin
Greffier-trésorier

2690

2690